



ECLAIREUSES & ECLAIREURS ALPINS - GROUPE D'ANNECY -

www.scout-eea.org – 1, place Georges Boileau, 74370 Pringy

Association de scoutisme laïque membre de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs (N°92 413)

Fiche d'inscription 2017-2018

Nom :

Prénom : **Nom de jungle ou totem :**

Date de naissance : / / Lieu de naissance : ()

Adresse :

Code postal : Ville :

Coordonnées du scout : (les coordonnées des parents sont à inscrire plus bas)

N° tél. Domicile : / / / / E-mail :

N° tél. Portable : / / / /

Pour les mineurs :

Père : Nom, prénom : Profession :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tel. Dom. : Tel. Port. : Tel. Travail :

E-mail :

Mère : Nom, prénom : Profession :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tel. Dom. : Tel. Port. : Tel. Travail :

E-mail :

Ton parcours dans le scoutisme :

Date d'entrée dans le scoutisme :

Comment j'ai connu les Eclaireurs Alpains :

Assurances:

Affiliation à la sécurité sociale oui non N° :

Régime complémentaire :

Autre assurance (ex. : assurance élèves ...) oui non

Dénomination : N° du contrat :

Garantie des Risques Autres Que Véhicules A Moteur (RAQVAM) souscrite par l'adhérent ou ses parents : MAIF FILIA-MAIF Aucune

Si oui, sous quel numéro de sociétaire ?

Éléments à communiquer aux responsables :

.....

.....

Je joins mon règlement par : Chèque Espèces Virement De :Euros

Date : Signature (du responsable légal pour les mineurs) :

ECLAIREUSES & ECLAIREURS ALPINS - GROUPE D'ANNECY -

www.scout-eea.org – 1, place Georges Boileau, 74370 Pringy

Association de scoutisme laïque membre de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs (N°92 413)

Adhésion à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs Alpains

L'adhésion aux Eclaireuses et Eclaireurs Alpains implique l'acceptation du règlement intérieur sans conditions, ainsi que celle des statuts

Documents à fournir :

- **Fiche d'inscription de l'année en cours**
- **La cotisation** : Joindre le règlement du montant de la cotisation à l'ordre des Eclaireuses et des Eclaireurs Alpains.

Pour l'année scolaire :

1^{er} enfant : **85€**

2^{ème} enfant : **75€**

3^{ème} enfant et plus : **65€**

Il ne pourra pas y avoir de remboursement pour tout arrêt durant l'année.

Le prix de la cotisation comprend : l'assurance, la cotisation à la Fédération des Eclaireuses et des Eclaireurs, les frais pédagogiques, les formations des responsables, les frais de communication et de gestion du groupe.

Les responsables ainsi que les Dahus (parents membre du Conseil d'Administration) sont tous bénévoles.

- **La fiche sanitaire** :
Pour les nouveaux : compléter et faire signer (par le responsable légal) la fiche sanitaire
Pour les anciens : la fiche sanitaire n'est à remplir qu'en cas de modification
- **Attestations de vaccination des mineurs accueillis** (copie du carnet de santé)

Participation à l'association :

L'association ne peut pas fonctionner sans vous, vos enfants auront besoin au cours de l'année de votre aide pour : monter ou démonter les tentes, faire sécher le matériel, monter le matériel et les sacs sur le terrain, participer à la tombola, vendre des gâteaux et des calendriers, faire l'intendance au week end ou au camp...Merci d'avance de répondre favorablement aux demandes qui vous seront faites.

Renvoyez vos dossiers complets par courrier ou par mail à :

Franck CADEI
191 Chemin de la Chapelle
74800 La Roche sur Foron
franck.cadei@orange.fr

Girafon (Joëlle Carrette),
chef de groupe

Info sur l'uniforme :



Le foulard et les insignes te seront offerts à la troisième sortie. Pour le reste de ta tenue scoute (chemise, pantalon, short, pull), renseigne toi auprès de la coopérative, tu pourrais y trouver de bonnes affaires.